

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	7 mai 2024	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	7 mai 2024	Nombre de conseillers présents	18
		Nombre de votants	21

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

**Étaient présents :**

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, HERVIEU Régine, MAZELINE Alain, FOLLIOU François, LEPINGARD Séverine, BOUSSARD Marie, STREIFF François, DUBOURG Guillaume, MAZIER Laëticia, SOPHIE Gérard, BOURDIER Nicolas, Véronique LEMERAY, BUELO Maxime.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

GODEFROY Patricia ayant donné procuration à LEPINGARD Séverine, LECHEVALLIER Sandrine ayant donné procuration à Véronique LEMERAY, LESENECHAL Sylvain ayant donné procuration à MAZELINE Alain

**Absent(e)(s) :** MARESCQ Anita, Charline MAQUEREL

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de Séance :** LEPINGARD Séverine

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Ordre du jour :**

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024
- 3°) Gestion du personnel – Contrat de Prévoyance + Santé- Actualisation
- 4°) Tarification / Gestion des salles communales :
  - Règles d'utilisation
  - Clarification des tarifs
- 5°) Elections Européennes – Liste des bureaux de vote
- 6°) Cabinet Prodie Santé – Recherche d'un nouveau médecin
- 7°) Demande de subvention – Bouillonnant Valthère : Projet « Pleins Feux – 3<sup>e</sup> édition »
- 8°) Demande de subvention – Ecole de St Gilles – sorties scolaires
- 9°) Demande de subvention – ASA du Bocage – courses de côtes
- 10°) CCAS – Recettes de concessions de cimetière
- 11°) Informations diverses :
  - Permis d'aménager – LCE
  - Points – travaux divers
- 12°) Questions diverses

**1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Séverine LEPINGARD comme secrétaire de séance.

**2°) Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

### **3°) Gestion du personnel – Contrat de Prévoyance + Santé – Actualisation**

**D20240514-01**

Vu les délibérations suivantes :

- Délibération du 6/11/2012 portant participation de la commune à la complémentaire santé des agents de la collectivité ;
- Délibération du 5/09/2023 portant adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG50 ;

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préciser et/ou compléter les délibérations de la façon suivante :

- participation de la commune à hauteur de 15 € par mois maximum pour les contrats de prévoyance **et** les contrats de santé signés par les agents ;
- la participation versée par la commune ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû par l'agent.
- les contrats labellisés au titre de la prévoyance ne pourront plus percevoir de participation de la commune. La participation sera maintenue dans le cas où la résiliation d'un contrat prévoyance labellisé sera engagée afin d'adhérer au contrat du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

### **4°) Tarification / Gestion des salles communales : Règles d'utilisation et Clarification des tarifs**

**D20240514-02**

Monsieur le Maire rappelle cinq principes à retenir quant à la gestion des salles communales :

- Obligation de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque utilisation de salle ;
- Convention d'utilisation à généraliser avec les associations ;
- Principe de gratuité pour les associations locales ;
- Possibilité pour les habitants d'utiliser le Bar du Triangle, le Club-House de l'ancien terrain de foot, et le local associatif Raymond Feuillet à La Chapelle Enjuger pour un vin d'honneur en cas de mariage célébré sur la commune de Thèval (tarif 50€) ;
- Demande de caution pour le ménage et le matériel.

Il est proposé que le tarif de location de la salle des fêtes soit maintenu à 180 € pour le week-end pour les habitants de Thèval, et de le fixer à 230 € pour un habitant ou une association extérieur(e).

La nouvelle tarification des salles se présente donc ainsi :

**NOUVELLE TARIFICATION DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES DE THÈREVAL - MAI 2024**

	TARIFS "LOCAUX"		TARIFS "EXTÉRIEURS"	
	Habitants de Thèrèval	Associations locales*	Associations et Organismes extérieurs	Habitants hors commune
<b>Espace culturel "Le Triangle", 11 rue Saint-Martin, Hébécrevon 50180 Thèrèval</b>				
Location 1 journée Bar du Triangle	50€ <i>exclusivement vin d'honneur de mariage, si mariage célébré à Thèrèval</i>	gratuit	100 €	non concerné
Location 1 journée Grande salle/Salle de spectacle	70€ <i>exclusivement vin d'honneur de mariage, si mariage célébré à Thèrèval</i>		300 €	
Location 1 journée *Espace culturel**	non concerné		450 €	
Caution ménage	60 €	60€ <i>hors activités sportives régulières***</i>	60 €	
Forfait chauffage <i>(du 01/10 au 30/04, suivant météo)</i>	à la charge de la commune	à la charge de la commune	50 €	
Acompte à la réservation	100% de la réservation	non concerné	100% de la réservation	
Caution matériel	100 €	700 €	700€ <i>(1 400€ si location de la régie)</i>	
Attestation d'assurance / Responsabilité civile	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	

<b>Salle des fêtes, 2 rue du Mercure, La Chapelle Enjurer 50570 Thèrèval</b>				
Location au weekend, hors jours fériés	180 €	gratuit	230 €	230 €
Location 1 journée en semaine et/ou jour férié	100 €		120 €	120 €
Vin d'honneur	70 €		100 €	100 €
Location couverts	0,70€ par convive		0,70€ par convive	0,70€ par convive
Caution ménage	60 €	60€ <i>hors activités sportives régulières***</i>	60 €	60 €
Forfait chauffage <i>(du 01/10 au 30/04, suivant météo)</i>	50 €	à la charge de la commune	50 €	50 €
Acompte à la réservation	100% de la réservation	non concerné	100% de la réservation	100% de la réservation
Caution matériel	140 €	140 €	140 €	140 €
Attestation d'assurance / Responsabilité civile	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE

<b>Club-House - Ancien Terrain de foot, 46 rue Saint-Martin, Hébécrevon 50180 Thèrèval</b>				
	<i>Pour toute demande de réservation, s'adresser à la Mairie. Sous réserve de la disponibilité de la salle.</i>			
Location 1 journée	50€ <i>exclusivement vin d'honneur de mariage, si mariage célébré à Thèrèval</i>	gratuit, selon disponibilité et occupation des autres salles communales	non concerné	non concerné
Caution ménage		non concerné		
Forfait chauffage <i>(du 01/10 au 30/04, suivant météo)</i>	non concerné	à la charge de la commune		
Caution matériel	140 €	non concerné		
Attestation d'assurance / Responsabilité civile	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE		

<b>Local associatif "Raymond Feuillet", 15 rue du Prêche, La Chapelle Enjurer 50570 Thèrèval</b>				
	<i>Pour toute demande de réservation, s'adresser à la Mairie. Sous réserve de la disponibilité de la salle.</i>			
Location 1 journée	50€ <i>exclusivement vin d'honneur de mariage, si mariage célébré à Thèrèval</i>	gratuit, selon disponibilité et occupation des autres salles communales	non concerné	non concerné
Caution ménage		non concerné****		
Forfait chauffage <i>(du 01/10 au 30/04, suivant météo)</i>	non concerné			
Caution matériel	140 €			
Attestation d'assurance / Responsabilité civile	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE		

Aucune location des locaux possible les 31/12 et 01/01

\* Associations locales. Voir liste en Annexe 1.

\*\* "Espace culturel" : Grande salle spectacle + bar du Triangle + gradins et chaises + vidéoprojecteur + régie. Pas de mise à disposition d'un régisseur. (Liste du matériel en Annexe 2 ultérieurement).

\*\*\*Associations locales ayant une activité régulière (minimum une fois par mois) : Il sera établi une convention annuelle d'occupation des locaux communaux, avec dépôt d'un chèque de garantie (caution matériel) de 140€. Voir en Annexe 1.

\*\*\*\*Associations gestionnaires des locaux "Club-house" et "Raymond Feuillet" : Il sera établi une convention annuelle d'occupation des locaux communaux, avec dépôt d'un chèque de garantie (caution matériel) de 140€. Voir en Annexe 1.

Verre de convivialité (suite décès) : Mise à disposition gratuite d'un local, exclusivement si inhumation dans l'un des cimetières communaux de Thèrèval.

Organismes de formation des Agents de la Fonction Publique Territoriale (Centre de Gestion de la Manche et/ou Centre National de la Fonction Publique Territoriale) : Mise à disposition gratuite d'un local, selon demande et disponibilité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus à compter du 14 mai 2024 ;
- Les anciens tarifs resteront applicables pour les contrats d'engagement signés avant le 14 mai 2024 ;
- Cette délibération annule et remplace les délibérations prises antérieurement relatives aux tarifications des salles communales.

### **5°) Elections Européennes – Liste des bureaux de vote**

L'élection des représentants au Parlement européen aura lieu dimanche 9 juin prochain. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

L'organisation des bureaux de vote se fera de la façon suivante :

<b>Bureau 0001- Hébécrevon</b>		<b>Bureau 0002 – La Chapelle Enjager</b>	
8h00 – 13h00	13h00 – 18h00	8h00 – 13h00	13h00 – 18h00
Gilles QUINQUENEL- Président		Nelly VILLEDIEU- Présidente	
Régine HERVIEU	Daniel ROUSSELLE	Gérard SOPHIE	Sandrine LECHEVALLIER
Alain MAZELINE	Claudine WOLFF	Thierry DUBOURG	Jean-Pierre BEDOUIN
Maxime BUELO	Laëtitia MAZIER	Véronique LEMERAY	Guillaume DUBOURG

### **6°) Cabinet Prodie Santé – Recherche d'un nouveau médecin**

Monsieur le Maire confirme le départ du Dr Vladu le 30 juin 2024 prochain et remercie le Dr Vladu pour ses quatorze années passées dans la commune.

La recherche d'un 2<sup>ème</sup> médecin est engagée via le cabinet Prodie Santé (22 voix pour et 1 voix contre).

Marie Boussard propose de contacter le CHU de Saint-Lô qui accueille actuellement une trentaine d'interne.

### **7°) Demande de subvention – Bouillonnant Valthère : Projet « Pleins Feux – 3e édition »**

**D20240514-03**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention 2024 pour le projet culturel Pleins Feux 3 sollicitée par l'association « Bouillonnant Valthère ».

Un dossier répondant à l'appel à projets « l'Été culturel » a été déposé auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Si le projet est retenu, il se tiendra durant l'été 2024, au programme : résidence d'artistes avec la participation des habitants, concerts et autres animations ...

Monsieur le Maire détaille le budget prévisionnel fourni par l'association.

Nicolas BOURDIER s'interroge sur les recettes complémentaires. Monsieur le Maire indique que les seules recettes sont publiques et privée, qu'il n'y a pas recettes de ventes par l'association, l'objectif étant la gratuité pour un accès à la culture à tous.

François Streiff ne participant pas au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix Pour, 0 Contre et 5 Abstentions,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € au Bouillonnant Valthère si leur projet est accepté par la DRAC.

### **8°) Demande de subventions – Ecole de St Gilles – sorties scolaires**

**D20240514-04**

L'école de St Gilles accueillant plusieurs enfants de la commune de Thèreval, Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la directrice de l'école de St-Gilles sollicitant une participation exceptionnelle de la commune pour le financement de sorties scolaires de 2 classes.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux.

Séverine LEPINGARD explique qu'en tant que présidente du comité d'animation de l'école de la Chapelle Enjurer, elle a déjà eu l'occasion de faire des demandes comme celle-ci.

Claudine WOLFF explique que c'est une somme qui n'est pas allouée à nos écoles qui ont besoin elles aussi de financements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix Pour, 0 Contre et 3 Abstentions, émet un avis défavorable à la demande de subvention sollicitée par l'école de St Gilles.

### **9°) Demande de subvention – ASA du Bocage – courses de côtes**

**D20240514-05**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'association ASA du Bocage pour l'organisation de la course de côte nationale sur le territoire.

Il s'avère que depuis 2023, Saint-Lô Agglo a décidé de cesser les aides aux manifestations sportives.

La commune de Thèreval est partenaire des courses de côte (mise à disposition gratuite des locaux, travaux routiers, gestion des déchets, etc...) et regrette le désengagement de Saint-Lô Agglo.

Il est proposé de ne pas verser de subvention à l'ASA du Bocage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de ne pas verser de subvention à l'association.

### **10°) CCAS – Recettes de concessions de cimetières**

**D20240514-06**

Vu la délibération D20221206-14 du 6 décembre 2022 qui fixe la répartition du produit des concessions cimetières à 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

Afin de simplifier l'encaissement de ces recettes et de faciliter les opérations comptables qui en découlent, il est proposé de modifier cette répartition en reversant l'intégralité de cette recette au budget communal.

La perte de recettes pour le budget du CCAS sera compensée par le versement d'une subvention versée par le budget communal, si besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier la répartition du produit des concessions cimetières afin qu'il soit perçu en intégralité par la commune,
- Précise qu'une subvention de fonctionnement pourra être versée au budget CCAS par le budget communal si cela est nécessaire.

## 11°) Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de permis d'aménager du lotissement de La Chapelle Enjuger et la signature d'un compromis de vente de la parcelle est prévue avec l'investisseur fin mai.
- Un courrier de relance auprès de la Poste a été effectué afin d'examiner le sujet des deux codes postaux différents sur la même commune. Le député Philippe Gosselin et le Sénateur Sébastien Fagnen ont relayé cette demande.
- Transport à la demande : Saint-Lô Agglo a confirmé que les habitants (Hébécrevon et La Chapelle Enjuger) peuvent solliciter les services TAD (02.33.05.05.05) en cas de besoin. Un véhicule vient chercher l'utilisateur à son domicile pour un arrêt à un point identifié et retour à son domicile.
- L'assurance Groupama nous informe que le versement d'une 1<sup>ère</sup> indemnité suite aux sinistres de la tempête CIARAN va avoir lieu par chèque : les conseillers municipaux acceptent l'encaissement du chèque à réception.
- Séverine LEPINGARD informe ses collègues que certains parents de l'école de la Chapelle Enjuger s'interrogent sur la confection des portes vélos en palettes à l'école, non fixés au sol, pouvant poser problèmes mais précise que ceux-ci sont très utilisés par les enfants.
- François STREIFF signale des courses de motos régulières dans les teuses d'Hébécrevon. Mr le Maire indique que la gendarmerie en a été informée à plusieurs reprises.
- Guillaume DUBOURG informe que désormais l'éparage des routes départementales réalisé par les services du département s'arrêtera aux panneaux d'agglo.
- Guillaume DUBOURG propose la mise en place d'une rambarde au niveau du chemin piétonnier derrière le Tilia. Réflexion à mener.

Fin de séance 23h10

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	La Secrétaire, Séverine LEPINGARD